



## *Règlement Particulier*

# *RS WINNING*

## *Erezée*

**04 & 05 juin 2016**

Une organisation du The Winning Team A.S.B.L. (lg11)  
N° entreprise: 0867 570 077 – Visa : 2016/044

Site internet: [www.thewinningteam.club](http://www.thewinningteam.club)  
Page Facebook: [the winning team](https://www.facebook.com/the.winning.team)

**ADRESSE DES VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES :**

**Salle Espace Concordia,  
Rue des Combattants, 12 à 6997 Erezée  
GPS : 50°17'37.65"N – 5°33'29.23"E**



## **Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO**

La Division « HISTO- DEMO » des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division « HISTO – DEMO » n'est pas une compétition.**

**Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.**

La Division « HISTO - DEMO » doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement :** Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

### **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni.

**Pour cette épreuve, les « HISTO-DEMO » partiront en derniers et ce à la suite des concurrents des Divisions 1, 2, 3.**

**Des contrôles seront effectués lors du parcours de l'ES, sous forme de Stop & Go et les participants auront un kilométrage inférieur pour réaliser l'étape spéciale.**

Cet itinéraire est consigné dans le road-book qui leur sera fourni lors des vérifications administratives. En cas de dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », ou de manquement lors des Stop&Go, il sera remis lors

- de la première infraction : un avertissement (carton jaune)
- de la deuxième infraction : exclusion du participant (carton rouge)

### **Temps maximum**

En vertu de l'Art. 26.11.6.10, du RPR (HRS et HRF), les organisateurs appliqueront une limitation du temps de fonctionnement des infrastructures mises en place. Cette disposition est nécessaire pour éviter que les organisateurs n'attendent indéfiniment des concurrents en panne, non désireux de parcourir chaque boucle ou rentrés chez eux sans prévenir.

Elle est également nécessaire pour établir et respecter le timing de la manifestation, plus d'une boucle étant prévues au programme.

L'organisateur pourra fixer un délai indicatif raisonnable pour parcourir chaque secteur, section ou boucle.

Il est à noter que l'organisateur pourra considérer, que le délai de mise hors course (tel qu'il est calculé pour les rallyes de type B et tel qu'il est décrit à l'Art. 18 du RPR), applicable aux concurrents des autres divisions, représente ce « délai indicatif raisonnable ».

Dans ce cas, l'ES deviendra inaccessible à l'expiration du délai de mise hors course, calculé sur base du timing du dernier concurrent de la Division HISTO-DEMO à avoir pris le départ de la section ou boucle.

Ces indications seront communiquées lors du passage au contrôle administratif.

**Les concurrents qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans la durée de fonctionnement de l'ES d'une boucle se rendront directement au parc de regroupement suivant d'où ils pourront repartir, en temps voulu, pour la boucle suivante.**

### **Coéquipiers**

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division « Histo-Démo » **DOIT être âgé de 18 ans au minimum. Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le coéquipier.**

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés, ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

### **Admission des véhicules**

- Seul, un véhicule immatriculé, fabriqué, mis en circulation ou homologué **avant le 31 décembre 1990 à minuit** est admissible. **Aucune exception ne sera autorisée.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;

- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;

- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

### **Normes techniques**

Seules, en principe, les voitures « conduites intérieures » sont autorisées à participer.

Les voitures du type « cabriolet » ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau « 6 points » avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Il est toutefois précisé que cette dernière disposition ne s'applique pas de manière contraignante aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation a été effectuée au plus tard le 31/12/1961.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille des « Vérifications » spécifique.**

### **Équipement sécuritaire**

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

### **Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements" (Carton Jaune et Carton Rouge). A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels « Avertissements » seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des « Reconnaissances », pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes « Show », pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, **manquement lors de Stop & Go**, etc.

**Rappel :** Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSÉS mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il

## Règlement particulier

### TIMING

Mercredi 06 avril 2016	Parution du règlement
Mercredi 20 avril 2016	Date de début des engagements
Jeudi 05 mai 2016 à 20h00	Clôture des engagements pour pilotes prioritaires (art.4.2. du R.P.R.)
Mercredi 01 juin 2016	Clôture des engagements pour participer à l'attribution des numéros
Vendredi 03 juin 2016 à 18h00	Attribution des numéros
à 20h00	Affichage de la liste des engagés
Samedi 04 juin 2016 à 13 h 45	Ouverture de la permanence
à 14 h 00	Ouverture des vérifications administratives (pas avant 14 h)
à 14 h 10	Ouverture des vérifications technique (Art. 8 du RSG)
à 14 h 10	Début des reconnaissances
à 16 h 00	Clôture des engagements à droits majorés
à 17 h 00	Fermeture des vérifications administratives
à 18 h 10	Fermeture des vérifications techniques
à 19 h 00	Fin des reconnaissances et de la permanence
Dimanche 05 juin 2016 à 06 h15	Début des reconnaissances et du secrétariat
	Ouverture des V.A. et V.T. (complémentaires)
à 06 h45	Fermeture des V.A. et V.T. (complémentaires)
	Fin des reconnaissances
à 07 h 00	Affichage de la liste des voitures qualifiées
à 07 h 30	Ouverture du parc fermé (par ordre des numéros de départ (2 voitures par minute, c-à-d n°201 et 202 à 7h30, n° 203 et 204 à 7h31 et ainsi de suite))
à 08 h 00	Départ voiture n°1 pour le tronçon 1
à 11 h13	Départ voiture n°1 pour le tronçon 2
à 14 h 26	Départ voiture n°1 pour le tronçon 3
à 17 h 24.	Départ voiture n°1 pour le tronçon 4
à 18 h 22	Rentrée voiture n°1 au parc fermé
+ 30'	Affichage OFFICIEUX des résultats après rentrée de la dernière voiture
+ 30'	Après affichage : Affichage OFFICIEL des résultats
+ 30'	Proclamation des résultats (Maximum à 22h00)

### DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course : Renard Guy	Lic. ASAF :412
Directeur de Course adjoint : Evrard Pierre	Lic. ASAF :509
Directeur de Sécurité : Brasseur Joël	Lic. ASAF :470
Directeur de Sécurité adjoint : Smoos Cédric	Lic. ASAF :255
Directeur de Sécurité adjoint : Heemers Jean-Noël	Lic. ASAF :507
Secrétaire du meeting : Dubourg Isabelle	Lic. ASAF :510
Relation concurrents :Brasseur Julie	Lic. ASAF :506
Relation concurrents : Jadot Joseph	Lic. ASAF :633
Service médical :Belgian Rescue	
Ambulances :Paramedical	Nombre :2
Responsable du Parc Fermé : Yan Nijs	
Responsable de l'ES :Modave Louis	Lic. ASAF :653
Responsable équipe sécurité :Gobeaux Frederic	Lic. CAS :22206

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

### Commissaires Sportifs,

Président de Collège : Dupont Guy

Lic. ASAF : 190

Membre : Olijnyck Georges

Lic. ASAF : 417

### Commissaires Techniques,

Président de Collège : Saint Remy Guy

Lic. ASAF : 406

CT: Schuljenko Nicole Lic. ASAF: 409

CT: Nezer Patrick Lic. ASAF : 460

CT: Frankenne Jacques Lic. ASAF: 416

CT: Lemmens Jean-Christophe Lic. ASAF : 467

Secrétaire : Saint Remy Chantal

Lic. ASAF : 457

Secrétaire : Frankenne Jennifer

Lic. ASAF : 459

Observateur ASAF : Demarche Christophe

Lic. ASAF : 998

Inspecteur Sécurité : Lux Jean-Michel

Lic. ASAF : 471

## PERMANENCE

Jusqu'au 02 juin à 19 heures et après le 06 juin :

Dubourg Isabelle, rue de Louveigné, 21 à Remouchamps ; 0473/46.85.95 ou [ecurie.twt@gmail.com](mailto:ecurie.twt@gmail.com)

Renard Guy, rue de Louveigné, 21 à Remouchamps ; 0494/62.34.44

A partir du 03 juin à 9 heures :

Dubourg Isabelle; 0473/46.85.95 ou 0486/30.99.62

Direction de Course au 0467/15.40.69 ou 0494/62.34.44

Le mail [ecurie.twt@gmail.com](mailto:ecurie.twt@gmail.com) sera relevé régulièrement tout au long de la permanence et durant l'épreuve.

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : Salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée

GPS : 50°17'37.65''N – 5°33'29.23''E

## ORGANISATION

### **Art. 1.- DEFINITION**

Le 04 & 05 juin 2016 une épreuve dénommée RS WINNING, comptant pour le Championnat de la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Championnat Provincial Liégeois, sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

### **Art. 2.- PARCOURS**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale « show » d'une longueur de 22.580 m (dont 5 % de dégradé), et sur 8.070 m de liaison, à parcourir 4 fois, soit au total 122.600 M. dont 90.320 m d'ES.

### **Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES**

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PH S/R.

- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**)

**N.B. : Les concurrents des Divisions PH S/R et PH Classic prendront le départ de l'épreuve devant ceux des Divisions 1, 2, 3 et 4 tandis que ceux de la Division Histo-Démo prendront le départ derrière lesdites Divisions.**

### **Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES**

#### **4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES**

**Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 24 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 130 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

Remarque : Les pilotes, prioritaires aux termes de l'art. 5.2 du RPR sont assurés d'être admis au départ pour autant que leur demande d'engagement complète et régularisée (droit d'engagement sur le compte bancaire) parvienne à l'organisateur avant le 05 mai 16 à 20 heures.

Passé ce délai, plus aucune préséance ne leur sera accordée et leur demande sera traitée avec l'ensemble et suivant l'ordre chronologique de réception.

#### **4.2. DIVISION FACULTATIVE**

**Le nombre de participants est limité à 10 en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR)**

**ATTENTION** : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, 2 **(20%)** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 10 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### **4.3. REMARQUE IMPORTANTE**

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 130

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

#### **Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)**

**Le bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la fiche des « **Vérifications** » **adéquate**, devra parvenir, **EXCLUSIVEMENT PAR VOIE POSTALE**, au plus tôt, le 20 avril 16 et, au plus tard, le 01 juin 16 à 20h00 à l'adresse suivante :

**The Winning Team**, rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps

#### **Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents doivent joindre à leur demande d'engagement, un document reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et copilotes).

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni enlevé, ni accepté.

**Le droit d'engagement devra être porté au crédit du seul compte bancaire suivant :**

**BNP-IBAN : BE27 0014 4068 0473 du The Winning Team** avec la mention: RS 2016 + équipage X-Y

Et ce avant le 01 juin et au plus tôt le 20 avril. Les paiements arrivés avant le 20 avril seront retournés et l'inscription ne sera pas prise en compte !

Le montant de l'engagement est fixé à :

- 140 € pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.

- 175 € pour la Division 4 ;

- 100 € pour la Division Histo-Démo.

Les inscriptions pourront toutefois encore être acceptées jusqu'au jour de l'épreuve, au plus tard, 1h avant la fermeture du contrôle des documents, soit à 16h00, moyennant le paiement d'une majoration de 28, 35, 20€ selon la Division concernée (Voir Règlement Sportif Général, Art. 9.1.b.)

Pour chaque membre de l'Ecurie The Winning Team en ordre de cotisation, une ristourne de 5€ est accordée et à déduire directement du montant total à verser. Aucun remboursement ne sera fait sur place !

Le paiement du droit d'engagement se fera UNIQUEMENT par virement bancaire (le dépôt d'argent sur un compte est donc, dorénavant, interdit) pour un seul équipage. Autrement dit : un virement par équipage.

Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le premier pilote est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement quelle que soit l'origine du virement des droits de participation.

En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

Dorénavant toute modification importante des renseignements mentionnés au bulletin d'engagement (nouveau copilote, modifications des renseignements concernant le véhicule) nécessitera le remplacement de celui-ci, par le concurrent, au plus tard lors du contrôle des documents. L'organisateur transcrira les références (dates de réception et de paiement) de l'engagement sur le nouveau document mais conservera l'ancien en annexe au même titre que les documents d'épreuves.

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence de la CSAP Liège et du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

## **B) ATTRIBUTION DES NUMEROS (Voir Art. 5 du RPRS)**

L'attribution des numéros aura lieu le vendredi 03 juin 2016 à 18h dans la salle Espace Concordia, rue des Combattants, 12 à 6997 Erezée.

Affichage des numéros sera effectif dès 20h au même endroit et accessible par tél. au 0473/46.85.95 entre 21 h et 22 h, via la page Facebook The Winning Team et sur site [www.thewinningteam.club](http://www.thewinningteam.club).

Les classements seront mis également en ligne via site internet et page Facebook.

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribués de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

### **Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : Rue de Weris à 6997 Erezée (accessible uniquement le dimanche)

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station à essence accessible durant l'épreuve : OUI Route de l'Etat 520 à 6997 Erezée (GPS :50°28'83.34''N-5°54'70.43''E), uniquement par Bancontact.

### **Art. 7.- RECONNAISSANCES**

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le samedi 04 juin entre 14 h 10 et 19 h 00 et le dimanche 05 juin, entre 06 h 15 et 06 h 45.

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

Il s'agit de reconnaissance et celle-ci doit se dérouler dans le respect le plus strict du code de la route (respect de la sécurité et des autres usagers). Les véhicules seront identifiables par 2 autocollants placé l'un sur le pare-brise avant droit et l'autre sur le pare-brise arrière droit.

#### **Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT**

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances AVANT, PENDANT et APRES le timing autorisé et ce en plus de la Direction de Course. Aucune excuse, si ce n'est le fait d'emprunter habituellement cet itinéraire dans sa vie privée ne sera pris en considération (chaque cas analysé scrupuleusement). Ces juges de faits sont également habilités au respect de l'utilisation des bâches en assistances, au fonctionnement des Stop&Go pour les Démo. Leur jugement sera sans appel.

Identité et attributions des juges de faits :

Gielen Jean-Pierre, Wilmet David, Humblet Philippe, Boulanger Michael, Rogier Elodie tous habilités.

### **Art. 8.- PARC FERME**

Le parc fermé sera situé Avenue des Nations Unies à 6997 Erezée

Il sera **UNIQUEMENT** accessible le dimanche 05 juin 2016, à partir de 07h30 par ordre des numéros de départ et 2 voitures par minutes, c-à-d de 201 et 202 à 7h30, n° 203 et 204 à 7h31 et ainsi de suite. Obligation du respect des entrées de propriétés privées et des garages sous peines de mises hors courses.

### **Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES (Rappel : pas avant 14 h)**

Elles auront lieu le samedi 04 juin 16 entre 14h00 et 17h00 dans la salle Espace Concordia rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

Le dimanche 05 juin entre 06h15 et 06h45 pour les équipages qui ne peuvent se présenter la veille devront se présenter au secrétariat situé à l'étage de la salle Espace Concordia rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

#### **Documents à présenter :**

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire ;
- Licences « Sportives » ASAF ou VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN).

**ATTENTION :** En dehors des licences « 1J-L » (Histo-Démo), « 1J-B » et « 1J-A4 » (équivalentes aux licences « L », « B » et « A4 »), il n'existe pas de licences d'un jour pour les Rallyes Sprints. En ce qui concerne les concurrents devant détenir une licence supérieure, seuls ceux détenteurs de licences annuelles préalablement acquises (éventuellement assorties d'un « Titre de participation ») seront donc admis au départ (Voir art. 2.2.10 du RSG).

Le coéquipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo - Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucun passager, autre que le coéquipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

### **Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES (Durée des VT – Voir art. 13 du CCCT)**

Elles auront lieu sur le parking de la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée, le samedi 04 juin entre 14 h10 et 18h10 **et** le dimanche 05 juin entre 06 h 15 et 06 h 45 pour les équipages qui

ne peuvent se présenter la veille. Les voitures de la catégorie Histo-Démo auront un couloir réservé pour le contrôle technique.

### **Les voitures de TOUTES les divisions reprises au programme de l'épreuve y seront soumises**

Elles se situeront à l'endroit choisi par l'organisateur et se dérouleront suivant le timing établi par lui.  
Lieu des éventuelles VT finales auront lieu au garage Collard rue Général Borlon 26 à 6997 Erezée.

### **Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

### **Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT**

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : Parking de la Salle Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée.

### **Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS**

La proclamation des résultats aura lieu, dans l'ordre décrit ci-dessous et suivant le timing suivant :  
30 minutes après l'officialisation des résultats, à la salle Espace Concordia, rue des Combattants 12 à 6997 Erezée

#### **Coupes aux :**

- Challenge Henri Parent
- Premier équipage TWT complet Div. PH
- Premier équipage TWT complet Div. 4
- Premier équipage TWT complet Div. 1-2-3
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH S/R
- 1<sup>ers</sup> de la Division PH S/R (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues).
- 1<sup>ers</sup> de chaque classe PH Classic (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ers</sup> du classement de la Division PH Classic (3 classes confondues - pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement de la Division 4.
- 3 premiers de chaque classe (pilotes et copilotes) de la Division 4.
- 3 premiers de la Division 4 (pilotes et copilotes).
- 1<sup>ère</sup> Dame du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>er</sup> équipage féminin (D1, 2 et 3 confondues).
- 1<sup>ère</sup> écurie du classement (D1, 2 et 3 confondues).
- 3 premiers de chaque classe des Divisions 1, 2 et 3 (pilotes et copilotes).
- 5 premiers du classement des D1, 2 et 3 confondues (pilotes et copilotes).

### **Art. 14.- DIVERS**

Un plan d'assistance sera disponible pour chaque concurrent lors de leur Vérification Administrative

Un programme sera mis en vente dès le vendredi soir 03 juin à la salle pour la somme de 2.5 €.

Une restauration est prévue à la salle.

Pour des logements voir avec le Syndicat d'Initiative ou sur [www.erezee.be](http://www.erezee.be)

### **Art. 15. -LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

## **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

Dormal Jean-Claude, Lic. N° 415 en date du 1 Avril 2016. (CSAP Liège)

Jauquet Steve, Lic. N° 301 en date du 2 Avril 2016. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

Lux Jean-Michel Lic. N° 471 en date du 20 Mars 2016

**Club organisateur: The Winning Team a.s.b.l. (LG11) Date : 4-5 juin 2016**

**Epreuve : RS. WINNING**

**Bulletin d'inscription à renvoyer pour le 01 juin 2016**

(VOIE POSTALE UNIQUEMENT)

à *Dubourg Isabelle Rue de Louveigné 21 à 4920 Remouchamps*

**C A S E S R E S E R V E E S A L ' O R G A N I S A T I O N**

<b>Engagement reçu</b>	<b>Paiement reçu</b>	<b>DIVISION</b>		<b>ORDRE D'INSCRIPTION</b>
le ...../...../16	le ...../...../16	<b>CLASSE</b>		

**PILOTE/CONDUITEUR** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Je, soussigné(e),

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 ...../ « ..... » .....  
 (\*biffer la mention inutile)

Né(e) le : ..... Adresse : ..... n° : ...  
 Code postal : ..... Localité : .....

**Accepte**  **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

**COPILOTE / PASSAGER** (remplir en caractères d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Homme / Femme  
 ...../ « ..... » .....  
 (\*biffer la mention inutile)

Né(e) le : ..... Adresse : ..... N° : ...  
 Code postal : ..... Localité : .....

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : ..... E-mail : .....

ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	.....	.....	.....								

**VEHICULE**

Marque : ..... Type : ..... Plaque n° : .....  
 Année de construction : ..... Châssis : ..... Cylindrée : .....cc  
 Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

Divisions 1,2,3 et 4	<b>Division 1</b>	<b>Classe 1</b> Min. A4 (0 à 1400 cc)	<b>Classe 2</b> Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Classe 3</b> Min. A3 (+ de 1600 cc)	
	<b>Division 2</b>	<b>Classe 4</b> Min. A4 (0 à 1400 cc)	<b>Classe 5</b> Min. A4 (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Classe 6</b> Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Classe 7</b> Min. A3 (+ de 2000 cc)
		<b>Classe 8</b> Min. A4 (0 à 1400 cc)	<b>Classe 9</b> Min. A3 (+ de 1400 à 1600 cc)	<b>Classe 10</b> Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Classe 11</b> Min. A3 (+ de 2000 cc)
	<b>Division 4</b>	<b>Classe 12</b> Min. A3 (0 à 1600 cc)	<b>Classe 13</b> Min. A3 (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Classe 14</b> Min. A3 (+ de 2000 cc)	<b>Classe 15</b> Min. A3 (=Div.1 ou 2, + de 2500/3000cc) (Pneus de tourisme)
Divisions PH Classic et PH S/R		<b>Classe 16</b> Min. A4 (+ de 1300 à 1600 cc)	<b>Classe 17</b> Min. A4 (+ de 1600 à 2000 cc)	<b>Classe 18</b> Min. A4 (+ de 2000 cc)	<b>Division S/R</b> Min. A3 (Toutes cylindrées)
Division Histo-Démo	Toutes cylindrées - Licence minimale : <b>R (VAS), L ou 1J-L</b>				

**Si le copilote ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour la conduite du véhicule engagé, il mentionnera avant sa signature : "Je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance".**

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le .../.../16 [.....]

(Faire précéder les signatures de la mention "Lu et approuvé")

Signature du pilote

Signature du co-pilote

# RS WINNING 2016.

n° :

## VERIFICATIONS

### PILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si pseudonyme : ..... Prénom : ..... Signature : .....  
...../ « ..... »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

### COPILOTE (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Nom : ..... Si ..... Prénom : ..... Signature : .....  
pseudonyme : ...../ « ..... »

Province	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV	.....	.....
	<input type="checkbox"/>											

### VOITURE \* (remplir en caractère d'imprimerie, svp)

Compagnie d'assurance : ..... Police n° : .....

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cylindrée	Division	Classe
.....	.....	.....	.....CC	.....	.....

Numéros de portières/Capot avant	Elargisseurs de voies
Pare-brise feuilleté	Pneumatiques
Eclairage	Fixations des roues
Documents de bord	Fonctionnement des freins
Réservoir à essence	Anneaux de remorquage
Canalisation d'essence	Conformité de classe
Tôle pare-feu avant/arrière	Conformité de division
Arceau de sécurité	Vêtements (Combinaison)
Ceintures de sécurité / Harnais	Autocollants ASAF
Batterie	Divers :
Extincteur	* Passeport ASAF PH n°
Appui-tête	EN ORDRE <input type="checkbox"/>
Casque/ HANS	NON CONFORME <input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	Commissaire Technique
Publicités sur vitres	Nom/Cachet :
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence n°:
Ornement extérieur	Visa des vérifications administratives :
Echappement	
Protections des tuyauteries	
Sièges	

\* Renseignements d'identification à compléter par les participants avant le renvoi du document.

**Passage aux VT, le dimanche matin : Dérogation préalable à obtenir de l'organisateur****Joindre votre palmarès SVP.**



# RS WINNING

N°

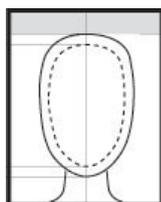
Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit **enregistré**.

## Copies de vos licences 2016

ASAF & VAS face « PHOTO » + VAS face « ANNEE »

### Pilote :

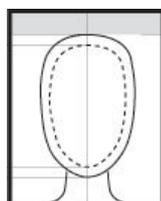
**2016**



**2016**

### Copilote :

**2016**



**2016**

#### **Merci de votre participation.**

SVP, n'oubliez pas de préparer vos documents avant d'arriver à la table des vérifications administratives

#### **Documents à présenter :**

- Cartes d'identité ;
- Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle;
- Licences « Sportives » ASAF, VAS ;
- Licences RACB Sport si T.P. désiré (Epreuve NON OPEN) ;

Noter le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances.

**Aidez-nous à vous faire perdre moins de temps au contrôle administratif.**

